

Annexe 2 : Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

L'art. 4, al. 1, de l'ordonnance 5 du 28 septembre 2007 relative à la loi sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 ; RS 822.115) **interdit de manière générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux**. Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique. En dérogation à l'art. 4, al. 1, OLT 5, il est permis d'occuper des personnes en formation de gestionnaire en entretien des textiles CFC dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau d

Dérogations à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux (Base : ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ; RS 822.115.2, état au 12.01.2022)	
Article, lettre, chiffre	Travail dangereux (désignation selon l'ordonnance du DEFR RS 822.115.2)
3	<p>Contrainte physique</p> <ul style="list-style-type: none"> a. la manipulation sans moyens auxiliaires de charges de plus de: <ul style="list-style-type: none"> 1. 15 kg pour les hommes et 11 kg pour les femmes de moins de 16 ans, 2. 19 kg pour les hommes et 12 kg pour les femmes de plus de 16 ans et de moins de 18 ans; c. les travaux qui s'effectuent de manière répétée pendant plus de 2 heures par jour: <ul style="list-style-type: none"> 1. dans une position courbée, inclinée sur le côté ou en rotation, 2. à hauteur d'épaule ou au-dessus, ou
4	<p>Influences physiques</p> <ul style="list-style-type: none"> b. les travaux impliquant la manipulation d'agents chauds ou froids et présentant un risque élevé d'accident ou de maladie professionnels, notamment les travaux avec des fluides, des vapeurs ou des gaz liquéfiés à basse température; g. les travaux avec des substances sous pression, notamment des liquides, des vapeurs ou des gaz;
5	<p>Agents chimiques impliquant des dangers physiques</p> <ul style="list-style-type: none"> a. les travaux avec des substances et des préparations qui, en raison de leurs propriétés, sont associées à au moins une des mentions de danger (phrases H) ci-après dans la classification établie par le règlement (CE) no 1272/2008, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, ch. 1, de l'ordonnance du 5 juin 2015 sur les produits chimiques (OChim): <ul style="list-style-type: none"> 2. gaz inflammables: H220, H221, 3. aérosols inflammables: H222, 4. liquides inflammables: H224, H225, 5. peroxydes organiques: H240, H241, 6. substances et préparations autoréactives: H240, H241, H242, 7. substances et préparations réactives: H250, H260, H261, 8. comburants: H270, H271;

6	<p>Agents chimiques impliquant des dangers toxicologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> a. les travaux avec des substances et des préparations qui, en raison de leurs propriétés, sont associées à au moins une des mentions de danger (phrases H) ci-après dans la classification établie par le règlement (CE) no 1272/2008, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, ch. 1, OChim: <ul style="list-style-type: none"> 2. corrosion cutanée: H314, 5. sensibilisation respiratoire: H334, 6. sensibilisation cutanée: H317, 7. cancérogénicité: H351
7	<p>Agents biologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> a. les travaux avec des objets pouvant être contaminés par des virus, bactéries, champignons ou parasites pathogènes; b. les travaux entraînant une exposition à des microorganismes des groupes 3 et 4 visés à l'art. 3, al. 2, de l'ordonnance du 25 août 1999 sur la protection des travailleurs contre les risques liés aux microorganismes.
8	<p>Travaux avec des équipements de travail dangereux</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Travaux avec les outils de travail en mouvement ci-après: <ul style="list-style-type: none"> 3. systèmes de transport combinés comprenant notamment des transporteurs à bande ou à chaîne, des élévateurs à godets, des transporteurs suspendus ou à rouleaux, des dispositifs pivotants, convoyeurs ou basculants, des monte-charges spéciaux, des plates-formes de levage ou des gerbeurs, 4. engins de manutention pour l'entreposage de charges unitaires (notamment conteneurs et marchandises palettisées) dans des entrepôts à hauts rayonnages, b. Travaux avec les outils de travail présentant des éléments en mouvement dont les zones dangereuses ne sont pas protégées par des dispositifs de protection ou le sont seulement par des dispositifs de protection réglables; sont notamment visées les zones d'entraînement, de cisaillement, de coupure, de perforation, de happement, d'écrasement ou de choc; c. Travaux avec les machines ou les systèmes présentant un risque élevé d'accident ou de maladie professionnels, en particulier dans des conditions de service particulières ou lors de tâches d'entretien.
10	<p>Environnement de travail présentant un risque élevé d'accident professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> a. les travaux impliquant un risque de chute, en particulier à des postes de travail en hauteur,

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Article(s) ²⁶	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ²⁵ de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation Occasionnellement	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	En permanence	Fréquemment		En permanence	Fréquemment	Occasionnellement
Réception des marchandises / expédition, entrepôt	<ul style="list-style-type: none"> Charge physique (porter et pousser des charges) Glissement Chute Écrasement / coincement 	3, 8	Conception ergonomique des processus de travail Appliquer les techniques de levage appropriées Utiliser des aides techniques Ergonomie SECO AM 710.067 OLT3 Directives 323-1 et 324-1	1. AA			Démonstration et application pratique	1. AA	Du 2. AA	
Tri du linge sale	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'infection dû aux microorganismes, aux virus ou aux agents biologiques Risque de coupure/piqûre à des objets pointus ou des seringues 	7	Port d'EPI obligatoire : gants de protection, vêtements de travail, protection respiratoire FFP3 Instruction et contrôle nettoyage et désinfection des mains Prévention des infections transmises par voie sanguine 2869/31.F	1. AA			Démonstration et application pratique	1. AA	. 2. AA	
Systèmes d'identification	<ul style="list-style-type: none"> Brûlure, coincement des doigts, piqûre à une aiguille ou une agrafe 	8	Aucun danger identifiable en cas de manipulation correcte. Seules des personnes instruites sont autorisées à travailler sur l'installation. N'utiliser que des appareils conformes à la norme CE.	1. AA	CIE 1		Démonstration et application pratique		1. AA	Du 2. AA
Chargement et déchargement de la machine (nettoyeuse, laveuse essoreuse, séchoir etessoreuse)	<ul style="list-style-type: none"> Travail dynamique unilatéral Pièces mobiles 	3,8	Rotation des postes et instruction "Ergonomie au travail". Conception ergonomique des processus de travail Application des techniques de levage appropriées Utiliser des aides techniques Manutention de charges LC CFST 6245 «Porter futé» suva.ch/88315.f et suva.ch/88316.f Sécurité au travail lors de l'emploi de solvants. Informations techniques pour les professionnels 66126	1. AA	CIE 1		Démonstration et application pratique	1. AA	2. AA	3. AA

²⁵ Sont réputés professionnels les titulaires d'un certificat fédéral de capacité (d'une attestation fédérale de formation professionnelle si l'orfo le prévoit) ou d'une qualification équivalente dans le domaine de la personne en formation.

²⁶ Articles de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes, RS 822.115.2, état au 12.01.2022

			<p>Substances dangereuses et ce qu'il faut savoir brochure 11030</p> <p>Soulever et porter correctement une charge AM Suva 44018</p> <p>Stockage de liquides facilement inflammables – liste de contrôle 67071</p> <p>Emploi sûr des solvants LC 67013</p>							
Utilisation du lave-linge / de la nettoyeuse	<ul style="list-style-type: none"> • Pièces de machines mobiles • Contact avec des substances dangereuses • Contact avec des fluides chauds • Points de coincement et d'écrasement 	3,4,5,6 8	<p>Porter des lunettes et des gants de protection pour manipuler le SHC ou le PCE.</p> <p>Santé et sécurité au travail lors de l'emploi de solvants. Informations 66126</p> <p>Substances dangereuses et ce qu'il faut savoir brochure 11030</p> <p>Directive Liquides inflammables Entreposage et manipulation CFST N° 1825</p> <p>Emploi sûr des solvants LC 67013</p>	1. AA	CIE 2, 6, 7		Démonstration et application pratique	1. AA 2. AA	3. AA	
Installations de transport internes	<ul style="list-style-type: none"> • Points de coincement et de cisaillement 	8	<p>Respecter les signes d'avertissement pour les zones de happement, des cylindres tournant en sens inverse, les blessures aux mains</p>	1. AA			Démonstration et application pratique	1. AA	Du 2. AA	
Détachage / blanchiment	<ul style="list-style-type: none"> • Contact avec des substances dangereuses / produits chimiques: <ul style="list-style-type: none"> - Brûlure par acide - Vapeurs - Risque d'incendie 	5,6	<p>Instruction du personnel sur la manipulation des substances dangereuses (connaître les symboles SGH, lire les fiches de données de sécurité, etc.)</p> <p>Porter des lunettes et des gants de protection pour manipuler des substances dangereuses</p> <p>Instruire l'organisation en cas d'urgence au sein de l'entreprise et les premiers secours</p> <p>Substances dangereuses et ce qu'il faut savoir brochure 11030</p> <p>Équipement de protection individuelle LC 67091</p> <p>Protection de la peau au travail FI 44074 et LC 67035</p> <p>Énumération des catégories de dangers des produits chimiques et des voies d'exposition sur le lieu de travail (orale, cutanée et par inhalation).</p> <p>Obligation et responsabilité de l'apprenti en matière de sécurité et de protection (moyens de prévention technique, EPI, sécurité des tiers).</p> <p>Connaissance de la responsabilité de l'employeur et de sa propre responsabilité en tant que travailleur</p>	1. AA	CIE 1, 4, 5	1. AA	Démonstration et application pratique	1. AA 2. AA 3. AA		

			<p>dans le cadre du devoir de diligence lors de la manipulation de produits chimiques.</p> <p>Protection de la santé pour l'utilisation des produits chimiques en entreprise SECO 710.245.F</p> <p>SUVA 66140 Protection de la santé dans les blanchisseries</p> <p>Infos: www.chematwork.ch www.suva.ch/cmr www.cheminfo.ch</p>							
Dosage de lessive / solvant, désinfectant	<ul style="list-style-type: none"> • Contact avec des substances dangereuses • Risque d'incendie et d'explosion 	5,6	<p>Instruction du personnel sur la manipulation des substances dangereuses (connaître les symboles SGH, lire les fiches de données de sécurité, etc.)</p> <p>Porter des lunettes et des gants de protection pour manipuler des substances dangereuses</p> <p>Santé et sécurité au travail lors de l'emploi de solvants FI 66126</p> <p>Substances dangereuses et ce qu'il faut savoir brochure 11030</p> <p>Liquides inflammables. Entreposage et manipulation CFST N° 1825</p> <p>Stockage de liquides facilement inflammables – liste de contrôle 67071</p> <p>Emploi sûr des solvants LC 67013</p>	2. AA	CIE 7	2. AA	Démonstration et application pratique	2. AA	3. AA	
Dispositifs de finish	<ul style="list-style-type: none"> • Repassage, vapeur chaude • Travail dynamique unilatéral • Pièces mobiles • Points de coincement et d'écrasement • Brûlures • Risque de chute • Risque dû aux décharges électriques (fer à repasser) • Climat ambiant, aération 	3, 4	<p>instruction sur la possibilité de réglage des appareils de finition et sur la disposition optimale des chariots à linge pour le prélèvement des pièces.</p> <p>changer périodiquement de poste de travail.</p> <p>Apposer des signaux d'avertissement « Surfaces brûlantes »</p> <p>L'ergonomie. Un facteur de succès pour toutes les entreprises AM 44061</p> <p>Appréciation des contraintes physiques au poste de travail instructions et dépliant 66128</p> <p>Suva 67090 Posture de travail correcte</p>	1. AA	CIE 1		Démonstration et application pratique	1. AA	2. AA 3. AA	

	<ul style="list-style-type: none"> Ergonomie sur le lieu de travail 		<p>Phénomènes dangereux mécaniques liés aux machines LC 67113</p> <p>Sécurité des machines FI 66056</p> <p>Suva 67090 Posture de travail correcte</p>							
Pliage manuel de matières textiles	<ul style="list-style-type: none"> Travail dynamique unilatéral 	3	<p>Suva 67090 Posture de travail correcte</p> <p>instruction du personnel sur la possibilité de régler le plan de travail</p>	1. AA			Instruction	1. AA		Du 2. AA
Machine à emballer	<ul style="list-style-type: none"> Contact avec des substances chauds Blessures aux doigts et aux mains par coincement/écrasement 	4,8	<p>Modes d'emploi des équipements et installations de travail (respecter les consignes de sécurité).</p> <p>Apposer des signaux d'avertissement "Surfaces chaudes".</p> <p>Liste de contrôle: phénomènes dangereux mécaniques liés aux machines CL 67113</p> <p>Effectuer les travaux de maintenance/d'entretien conformément au plan.</p>	1. AA			Démonstration et application pratique	1. AA jusqu'à la formation	2. AA	3. AA
Stockage de produits chimiques	<ul style="list-style-type: none"> Risque de trébuchement Risque d'incendie Risque d'explosion Contact avec des substances dangereuses Port de charges lourdes 	3,5,6	<p>Instruction du personnel sur la manipulation des substances dangereuses (connaître les symboles SGH, lire les fiches de données de sécurité, etc.)</p> <p>Porter des lunettes et des gants de protection pour manipuler des substances dangereuses</p> <p>Prendre en compte les fiches de données de sécurité</p> <p>Instruire l'organisation en cas d'urgence au sein de l'entreprise et les premiers secours</p> <p>Stockage de substances dangereuses, guide pratique (p. ex. stockage en commun)</p> <p>risques d'explosion LC 67132</p> <p>Stockage de liquides facilement inflammables LC 67071</p> <p>acides et bases LC 67084</p> <p>Stockage de liquides facilement inflammables – liste de contrôle 67071</p> <p>Directive Liquides inflammables Entreposage et manipulation CFST N° 1825</p> <p>stockage en piles Directives 1791</p> <p>Infos: www.chematwork.ch www.suva.ch/cm www.cheminfo.ch</p>		CIE 5	2. AA	Démonstration et application pratique	Du 2. AA		

<p>Systèmes d'installation (air comprimé, vapeur, courant)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Contact avec des substances chaudes Pièces sous tension 	4	<p>Apposer des signaux d'avertissement « Surfaces brûlantes »</p> <p>Mesures de sécurité en matière d'électricité</p> <p>L'électricité en toute sécurité BI 44087</p>	1. AA	CIE 1			1. AA	Du 2. AA	
<p>Réparation de dysfonctionnements simples</p>	<ul style="list-style-type: none"> Pièces de machines mobiles Chute d'une échelle en travaillant, etc. Contact de la peau et des yeux avec de l'huile hydraulique (brûlante) lors d'incidents Risque dû aux décharges électriques 	4,8,10	<p>Respecter les signes d'avertissement pour les zones de happement, des cylindres tournant en sens inverse, les blessures aux mains</p>	3. AA	CIE 6		Démonstration et application pratique	2. AA	Du 3. AA	
<p>Maintenances et travaux d'entretien périodiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> Trébuchement à cause des pièces pour de la maintenance des installations Pièces de machines mobiles Chute d'une échelle en travaillant, etc. Contact avec des substances dangereuses Blessure lors d'un démarrage inattendu 	5,6,8,10	<p>Prendre en compte les fiches de données de sécurité des produits chimiques et les modes d'emploi des équipements de travail.</p> <p>Respecter les signes d'avertissement pour les zones de happement, des cylindres tournant en sens inverse, les blessures aux mains</p> <p>porter un masque de protection respiratoire filtrant de type A, des lunettes et des gants de protection</p> <p>Remonter les couvertures retirées</p> <p>Instruire le bouton d'arrêt d'urgence</p> <p>Déduire et mettre en œuvre un maniement sûr, y compris des techniques de travail appropriées, lors de l'utilisation d'équipements de travail</p> <p>Instruire l'organisation en cas d'urgence au sein de l'entreprise et les premiers secours</p> <p>Manuels d'utilisation/instructions d'exploitation des équipements de travail</p> <p>Entretien et nettoyage OLT 3 Art. 37</p> <p>Entretien des équipements de travail OPA Art. 32</p> <p>Mesures de protection contre les démarrages intempestifs LC 67075</p> <p>phénomènes dangereux mécaniques liés aux machines LC 67113</p>	2. AA	CIE 6		Démonstration et application pratique	2. AA	3. AA	

			Maintenance des machines et installations LC 67192						
Contrôle de la dureté de l'eau et de la valeur du pH	<ul style="list-style-type: none"> Contact avec des fluides chauds (titrage, produits chimiques) 	4,5,6	Utilisation d'EPI Apposer des signaux d'avertissement « Surfaces brûlantes » <ul style="list-style-type: none"> rendre en compte les fiches de données de sécurité Respecter les modes d'emploi Instruire le maniement des fluides chauds/froids Instruire l'utilisation des EPI et proposer des EPI appropriés Suva LC 67091 équipement de protection individuelle (EPI)	2. AA	CIE 7		Démonstration et application pratique	2. AA	3. AA

Légende : CI: cours interentreprises; EP: école professionnelle;
 Abréviations: BR : brochure ; LC : liste de contrôle, AA : année d'apprentissage, FI : Feuille d'information